La Bernerie en Retz

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE (44)

AUP

AVAP : AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA BERNERIE-EN-RETZ

03/06/2014

Echelle : 1/2 500

2- PLAN REGLEMENTAIRE

DOCUMENT PROVISOIRE

LIMITE ET SECTEURS DE L'AVAP

- Périmètre général de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
- Délimitation des secteurs réglementaires :
  - Pu : patrimoine urbain
  - Pn : patrimoine naturel
  - PnM : patrimoine maritime (du trait de côte jusqu'à 300 mètres en mer)

PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

- Vue lointaine à préserver
- Sentier côtier
- Côte escarpée
- Soutènement côtier (mur, glacis, jetée)
- Espaces de plage
- Pêcherie
- Espace public à soigner
- Jardin remarquable ou à composer
- Boisement de qualité
- Arbre remarquable

PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

- Protection forte au titre du patrimoine identitaire de La Bernerie-en-Retz
- Protection architecturale : construction d'une grande qualité architecturale
- Protection urbaine : intérêt architectural moyen ou témoin d'une forme urbaine traditionnelle
- Protection d'ensemble : ensemble urbain remarquable (règles de mise en valeur spécifiques)
- Edifice non protégé
- Elément de clôture de qualité (ou à restituer)
- Petit patrimoine : croix, puits, four (recensement non exhaustif)
- Construction protégée au titre du PLU (article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

DOCUMENT PROVISOIRE

LA ROGERE
L'HOMETIERE
LA GRESSIERE
CHAUSSEE A LA CHATTE
LA CROIX MARZILLE
LA BOUTINARDIERE
PATIS DE LA RINAIS
LA VILLARDIERE
VALLON DU TROU DE L'ENFER
LA RINAIS
CREVE-COEUR
LA PATORIE
LA BERNERIE BOURG
LES CARRES
LE ROCHER
LA SENNETIERE
LA CROIX LUCAS

Pn
Pu
PnM
(300m en mer)

Relombe sur la Gressière